

# France-Algérie: la mémoire en souffrance

L'historien Benjamin Stora a remis le 20 janvier au président de la République son rapport sur les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie. Il y formule des recommandations en vue de favoriser la réconciliation entre les peuples français et algérien.

## Comment avez-vous travaillé sur ce rapport: comme un historien ou comme un observateur engagé?

J'ai surtout essayé d'avancer pratiquement et non pas de continuer à réciter des programmes idéologiques. Tout le monde connaît mes opinions et mes engagements personnels, j'ai toujours été un partisan de l'indépendance de l'Algérie. J'ai beaucoup travaillé sur l'histoire du nationalisme algérien en écrivant les biographies de Messali Hadj et Ferhat Abbas et en dirigeant des dictionnaires biographiques de militants nationalistes algériens. Mais, aujourd'hui, soixante ans après l'indépendance, alors qu'en France il y a ces disputes idéologiques, il m'a paru nécessaire d'essayer de trouver des points de passage et des points de compromis mémoriels, pour que personne ne reste enfermé dans sa logique sans voir la souffrance des autres.

## Quelles sont les réactions des acteurs qui portent la mémoire de ce conflit?

Chaque groupe veut voir uniquement sa vérité reconnue. Les Algériens, victimes des exactions de l'armée française, les rapatriés, les pieds-noirs, les victimes de l'OAS... J'essuie déjà des critiques: les uns me reprochent de n'avoir pas assez parlé de tel groupe, des harkis dans tel camp où des gens sont morts, des Européens d'Algérie, d'autres demandent pourquoi je veux faire entrer Gisèle Halimi au Panthéon, alors qu'elle a combattu avec le FLN... Assurément, il y a des absences et des manques. Qu'on me pardonne d'avoir oublié Charonne, j'ai travaillé seul en quatre mois. Dans le fond, ce sont des réactions convenues. L'objec-

tif et la méthode de ce rapport, c'est de dépasser précisément ce type de réactions: de ne pas privilégier tel groupe de souffrance plutôt que tel autre, de faire avancer concrètement le règlement des dossiers et de permettre à chaque groupe particulier d'avoir des identifications possibles et de trouver des voies de passage.

## Comment votre rapport peut-il permettre de faire bouger des gens dont certains sont immobiles depuis plus de soixante ans?

En traitant de sujets simples. Par exemple, honorer la mémoire d'Ali Boumendjel, c'est parler de tous les Algériens qui ont été tués, torturés pendant la bataille d'Alger; rendre l'épée d'Abdelkader ou édifier une stèle à la mémoire de l'émir à Amboise, où une grande partie de sa famille a été enterrée; restituer le canon Baba Merzoug, qui est à Brest - l'armée s'y refuse, mais c'est un d'objet symbolique pour les Algériens. Tout cela peut faire l'objet de discussions, c'est évident. En outre, il faut une plus grande liberté d'accès aux archives, en France comme en Algérie! Et avancer sur la rédaction d'un guide des disparus et faire en sorte que les familles cessent de souffrir.

## Du côté des Algériens, quelles sont les réactions?

L'État algérien n'a pas condamné le rapport! Une partie de la presse arabophone, celle qui est dans un discours radical, a eu des réactions hostiles, mais d'autres journaux algériens ont été plus pragmatiques. Des titres comme *Liberté*, *L'Expression* et *El Watan* ont dit: prenons le rapport, cessons d'être enfermés dans nos certitudes et discutons

de chacun des points. La presse française n'a fait état que des réactions hostiles, je le regrette. De la part des intellectuels algériens, avec qui je travaille depuis de nombreuses années, j'ai reçu de nombreux messages de solidarité. En Algérie, beaucoup sont favorables aux dispositions que j'ai avancées. La grande question, c'est celle des excuses exigées de la France, posées comme un préalable. Cette vieille revendication interdit toute forme de débat. Et justement, beaucoup en Algérie voudraient contourner cet obstacle. Dans mon rapport, je m'interroge: présenter des excuses, est-ce efficace? Non, le Japon l'a fait avec la Chine et la Corée et ça ne marche pas. Il faut contourner tout ça et faire autre chose.

## Vous pensez que la France est prête à agir sur certains sujets et, s'il y avait une proposition prioritaire, quelle serait-elle?

Il y a des propositions qui seront discutées et adoptées. Par exemple sur les archives classifiées, ça va aller vite. La circulaire IGI 1300 sur le secret-défense sera abrogée, j'en suis quasi certain. Un Office franco-algérien de la jeunesse, sur le modèle de l'Office franco-allemand, est à envisager rapidement. Il pourrait être chargé d'impulser les œuvres de jeunes créateurs, des œuvres d'animations, des courts-métrages de fiction, avec la création d'une plate-forme numérique pour le son et l'image.

*Propos recueillis par GUILLAUME DE MORANT.*

Le rapport de Benjamin Stora sera publié en février chez Albin Michel.

# ABONNEZ-VOUS À TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN

Coupon à renvoyer, accompagné de votre règlement, à Témoignage chrétien - 5, rue de la Harpe - 75005 Paris

## SANS ENGAGEMENT (accès au site Internet compris)

- 10 € par mois, par prélèvement automatique
- Spécial petit budget : 5 € par mois, par prélèvement automatique

## PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE - MANDAT SEPA (Joindre un RIB)

COMPTE À DÉBITER - Nom / Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Courriel : ..... @ .....

IBAN

BIC

## RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT (RUM)

(Sera rempli par Les Cahiers du Témoignage chrétien.)

Paiement récurrent: .....

Fait à..... le.....

Signature obligatoire

NOTE: Vous acceptez que le prélèvement soit effectué à l'installation de votre abonnement. Vos droits concernant le prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. • Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. • En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la SAS Les Cahiers du Témoignage chrétien à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la SAS Les Cahiers du Témoignage chrétien. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec celle-ci. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

**Organisme créancier :**  
SAS Les Cahiers du Témoignage chrétien  
ICS : FR 6522836F01  
5, rue de la Harpe - 75005 Paris

TC21

## POUR UNE DURÉE DÉTERMINÉE (accès au site Internet compris)

- 1 an (47 lettres hebdomadaires et 4 Cahiers) ..... 120 €
- 1 an, spécial petit budget (47 lettres hebdomadaires et 4 Cahiers) ..... 59 €

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : ..... @ .....

Je règle par chèque bancaire ou postal à l'ordre de CTC.

Je règle par carte bancaire.

Numéro CB : ... /... /... /... .. /... /... /... .. /... /... /... .. /... /... /...

Date d'expiration : ... /... /... Cryptogramme : ... /... /...

Contacts : 06 48 64 70 75 / a.guillem@temoignagechretien.fr

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, nous vous informons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données ci-dessus par simple courrier. Sauf refus de votre part, ces informations peuvent être utilisées par des partenaires. Tarif pour la France métropolitaine. Pour l'étranger, nous consulter au (33)177327278 ou sur temoignagechretien.fr